

Conditions Générales de Ventes

Mise à jour le 16 Novembre 2022 à 06H00

- D'une part, AEROPARK Lille-Lesquin, société dont le siège social est situé chemin d'Esquermes 59790 RONCHIN.
- et d'autre part, toute personne, particulier ou personne morale, ci-après dénommée le « Client », effectuant une réservation ci-après dénommé « la réservation ».

Toute réservation effectuée par le Client implique son adhésion pleine et entière aux conditions générale de vente (CGV) présente.

Aucune condition spécifique d'achat du Client, qu'il aurait imprimé sur sa réservation ou sa correspondance, ne peut prévaloir sur les présentes CGV, sauf acceptation formelle préalable et écrite par AEROPARK Lille-Lesquin.

Les CGV sont mises à la disposition du Client sur simple demande, mais aussi sur le site web www.aeroparklillelesquin.com d'où elles sont directement consultables par le client.
Les CGV peuvent-être modifiées à tout moment par AEROPARK Lille-Lesquin.

Les CGV applicables à la réservation sont celles en vigueur au moment de la réservation.

Dans le cas où une des clauses de CGV se révélerait nulle, les autres clauses des CGV demeureront inchangées et continueront de s'appliquer.

ARTICLE 1 : LE SERVICE

AEROPARK Lille-Lesquin propose un service de stationnement de véhicule automobile dans des parcs de stationnement et parking extérieur clos, sécurisé par un système de vidéosurveillance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, avec un transfert en navette vers :

Aéroport de Lille Lesquin (LIL)

Gare de Lille Flandres

Gare de Lille Europe

AEROPARK Lille-Lesquin est ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, l'accès aux parcs de stationnement est réglementé. L'accès s'effectue exclusivement par le personnel, l'accueil Client et le service de navette sur réservation uniquement.

Le Client certifie qu'il est propriétaire et gardien du véhicule et qu'il a une assurance automobile en cours de validité selon les conditions requises par la législation en vigueur.

Les parcs de stationnement AEROPARK Lille-Lesquin sont accessibles à la plupart des véhicules de catégorie B de tailles standard: citadines, berlines, SUV, compactes, monospaces...etc

Le Client est informé que le véhicule hors gabarit doit faire l'objet d'une acceptation préalable par AEROPARK Lille-Lesquin.

(les véhicules hors gabarit sont les véhicules dont le gabarit est supérieur aux véhicules de catégorie BREAK et SUV tels que AUDI Q5, BMW X7, Renault TALISMAN...etc).

Ce type de véhicule est accepté avec une majoration de 50% par rapport au prix habituel.

Le Client confie uniquement la clé de son véhicule dépourvu de toute clé, badge ou autre porte-clé.

Aucune réclamation concernant les effets personnels ne sera prise en compte.

Les clés sont stockées par AEROPARK Lille-Lesquin durant toute la période de stationnement dans un coffre fort.

Le Client souscripteur du contrat autorise AEROPARK Lille-Lesquin pour les besoins de la gestion des places de parking, à garer le véhicule et à le déplacer si besoin.

AEROPARK Lille-Lesquin dispose de plusieurs parcs de stationnement situés à proximité de la zone de prise en charge au départ, en cas de forte affluence certains véhicules sont donc stationnés sur les parcs périphériques. Ce qui peut expliquer une variation des kilométrages des véhicules concernés

Le Client avertit le personnel si le véhicule demande une utilisation particulière, par code anti-effraction, antivol, véhicule aménagé PMR... etc.

En cas de forte affluence, pour l'organisation du service de navette et afin de réduire l'attente de chacun, AEROPARK Lille-Lesquin se réserve le droit de demander au Client de déposer les passagers et bagages au terminal de départ avant de venir déposer le véhicule au parking. De même au retour, toujours afin de limiter l'attente au dépôt minute, AEROPARK Lille-Lesquin se réserve la possibilité de ne ramener que le conducteur du véhicule le cas échéant.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE RESERVATION

L'accès au parking se fait exclusivement sur réservation.

La réservation client sera considérée comme ferme et définitive dès lors que les conditions cumulatives suivantes seront remplies :

- Coordonnées de la fiche client complétées
- Modèle et immatriculation du véhicule complétés
- L'heure des vols de départ et d'arrivée, et les numéros de vol devront être communiqués par le client à AEROPARK-Lille Lesquin lors de la réservation.
- Règlement effectué

Il est nécessaire d'informer AEROPARK Lille-Lesquin de l'heure d'arrivée pour la dépose du véhicule.

Le Client devra anticiper son heure d'arrivée et le temps nécessaire au transfert au terminal de son choix.

En aucun cas AEROPARK Lille-Lesquin ne pourra être tenu responsable en cas de retard du client.

Pour le retour il est demandé au Client de contacter AEROPARK Lille-Lesquin lorsque le client a passé les contrôles de douane et qu'il a récupéré ses bagages. Le lieu de rendez-vous de récupération sera fixé lors de cette communication.

Une facture sera délivrée par mail est accessible pendant 2 ans sur l'espace client.

Les adresses e-mails et coordonnées téléphoniques du Client devront être correctement remplies. Seul le Client est responsable des coordonnées de sa fiche client qui sont réputées être exactes. A défaut d'informations correctes, le Client reconnaît que AEROPARK Lille-Lesquin ne pourra être tenu responsable de problème organisationnel ou d'un préjudice quelconque.

ARTICLE 3 : LE TARIF

La facturation est forfaitaire et comprend :

- Le stationnement du véhicule dans les parkings AEROPARK Lille-Lesquin à partir du jour de dépôt du véhicule au parking jusqu'au jour de reprise du véhicule par le Client.
- Le transfert aller-retour par navette entre le parking AEROPARK Lille-Lesquin et le terminal de départ/Arrivé.

Toute journée commencée est due et donne lieu à facturation d'une journée de stationnement à compter de la date de dépôt.

Le prix applicable est le prix figurant sur la grille tarifaire au jour de la réservation. AEROPARK Lille-Lesquin se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment tout en garantissant au client l'application des prix en vigueur au moment de la réservation.

En cas de défaut de paiement la réservation est annulée.

En cas de dépassement de la durée de réservation, AEROPARK Lille-Lesquin sera amenée à facturer le supplément conformément au tarif en vigueur le jour de la récupération du véhicule.

Dans l'hypothèse où le Client aurait, après le dépôt de son véhicule, oublié des effets personnels dans le véhicule qu'il aimerait récupérer avant son départ, AEROPARK Lille-Lesquin ne garantit pas de pouvoir les lui restituer. Dans l'hypothèse où AEROPARK Lille-Lesquin y parvient, des frais additionnels de dix euros toute taxe comprise (10€TTC) pourront lui être facturés pour cette prestation.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITES, ASSURANCE ET LITIGE

Tout véhicule terrestre à moteur doit être assuré par son propriétaire.

Le véhicule confié à AEROPARK Lille-Lesquin est donc assuré pendant son stationnement par la compagnie d'assurance du Client et selon ses propres conditions d'assurance.

Un état des lieux avec photographies sera fait à l'arrivée du véhicule du Client et contresigné par celui-ci.

Un relevé kilométrique et niveau de carburant le complétera.

Si le Client refuse de signer l'état des lieux, AEROPARK Lille-Lesquin décline toute responsabilité en cas de réclamation ultérieure.

En signant la restitution de son véhicule sans réserve, ou en ne signant pas de restitution, le Client reconnaît la pleine restitution de son véhicule dans un état conforme depuis son dépôt.

Toute réclamation ultérieure ne pourra donner lieu à une indemnisation par AEROPARK Lille-Lesquin.

AEROPARK Lille-Lesquin ne peut être tenue responsable de tout dégât carrosserie antérieur au contrat et dépôt du véhicule.

Aussi, en raison de l'impossibilité lors de l'état des lieux de photographier l'intégralité de l'intérieur du véhicule déposé par le client, aucune réclamation concernant l'habitacle ne sera prise en compte.

Les parcs de stationnement AEROPARK Lille-Lesquin sont des parcs de stationnement gardés. Cependant, le stationnement a lieu aux risques et périls exclusifs du Client, les redevances perçues étant de simples droits de stationnement, et non un droit de garde, de dépôt ou de surveillance.

AEROPARK Lille-Lesquin intervient en qualité de loueur d'emplacements de stationnement. Ses obligations se limitent donc à la mise à disposition desdits emplacement, et en aucune manière ne peut voir sa responsabilité engagée, de manière directe ou indirecte, en cas de vol du véhicule et/ou de son contenu. En aucun cas, AEROPARK Lille-Lesquin ne souscrit d'assurance au nom et pour le compte du Client en vue de couvrir des risques pour lesquels sa responsabilité n'est pas engagée. En confiant son véhicule, le Client assuré et son assureur accepte pleinement les conditions reprises ci dessus et renonce à tout recourt contre AEROPARK Lille-Lesquin.

AEROPARK Lille-Lesquin ne pourra en aucun cas être tenu responsable de dégradation sur le véhicule suite à des événements climatiques tels que grêle, tempête, dégât des eaux , mais également suite à des événements liés à la guerre, incendie, ou tout autre dégâts liés à des causes naturelles telle que l'intrusion d'animaux sauvages, cette liste étant énonciative et non limitative.

En raison de l'obsolescence et la vétusté des véhicules confiés, AEROPARK Lille-Lesquin ne peut être tenu responsable de panne électrique ou mécanique, voyant sur tableau de bord, crevaison, fissure ou bris de glace...etc

Le Client s'engage à ne laisser aucun effet personnel dans le véhicule, ni aucun produit dangereux. (postes de radio, galeries, téléphones embarqués, GPS etc.)
AEROPARK Lille-Lesquin décline toute responsabilité concernant ces effets, le client en reste seul responsable.

ARTICLE 5 : RGPD

Dans le cadre de l'utilisation des service de réservation, AEROPARK Lille-Lesquin est amené à collecter et traiter des données personnelles client.

En s'inscrivant en tant que client, le Client accepte le traitement de ses données personnelles par AEROPARK Lille-Lesquin conformément à la loi en vigueur.

Conformément à la loi applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de contrôle de rectification et de suppression pour toute information le concernant.

Le Client peut exercer ce droit sur simple demande par courrier recommandé auprès de :
AEROPARK Lille-Lesquin
70 Chemin d'Esquermes
59790 RONCHIN,
accompagné d'un justificatif d'identité valide.

Cette demande peut également être adressée par courrier électronique à l'adresse suivante:
contact@aeroparklillelesquin.com

Conformément à la loi applicable, AEROPARK Lille-Lesquin se réserve néanmoins le droit de conserver les données personnelles des clients nécessaires à ses opérations et au contrôle de celles-ci par les institutions agréés conformément à sa politique de confidentialité.

ARTICLE 6 : DROIT DE RETRACTATION

Le Client a le droit de se rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de 14 jours.

Le délai de rétractation expire 14 jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, le client notifie la décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté et adressée par courrier recommandé à :

AEROPARK Lille-Lesquin
70 Chemin D'Esquermes
59790 RONCHIN

Vous pouvez également utiliser le modèle de formulaire de rétractation disponible en libre téléchargement.

ARTICLE 7 : RECLAMATION ET LITIGES

Toute réclamation devra être faite par le Client avant d'avoir quitté les parcs de stationnement AEROPARK Lille-Lesquin et devra être notifiée par écrit sur l'état des lieux sortant.

Si le Client identifie lors de la reprise du véhicule des dégradations sur ce dernier, il notifie ces dégradations à l'agent de parc AEROPARK Lille-Lesquin en charge de sa restitution. L'agent constate avec le Client les dégradations signalées et établit un rapport d'incident qui définit sans réserve le périmètre de la réclamation. L'agent de parc AEROPARK Lille-Lesquin procède également à la photographie des dégradations signalées. L'état des lieux au retour est signé par le Client et l'agent de parc AEROPARK Lille-Lesquin.

AEROPARK Lille-Lesquin s'engage à revenir vers le Client par email dans les soixante-douze (72) heures ouvrées. Ce délai doit permettre à AEROPARK Lille-Lesquin d'effectuer un état des lieux contradictoires entre celui effectué à la prise en charge du véhicule et celui effectué à sa restitution.

Si ce dernier révèle que le véhicule a été endommagé entre sa prise en charge et sa restitution, AEROPARK Lille-Lesquin propose au Client soit un dédommagement financier, soit de faire réparer son véhicule gratuitement dans un garage partenaire situé dans un rayon maximum de dix (10) kilomètres du lieu de dépôt du véhicule lors de la réservation.

ARTICLE 8 : DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes CGV sont régies par la loi française. Tous les litiges auxquels les présentes conditions générales et les contrats conclus en application de celles-ci pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur réalisation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre AEROPARK Lille-Lesquin et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions du droit commun.

Le tribunal compétent est celui du ressort de Lille.